



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

#### Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing  
Géraldine Guet a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget  
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Patrick Vaineau

**MOTION**

Le Préfet a décidé d'ouvrir un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), dispositif temporaire d'accueil à destination des migrants, à Arzano, dans l'ancienne gendarmerie (nombre et date non connus à ce jour). Ce centre est destiné à accueillir des hommes jeunes, déjà présents sur le territoire où ils vivent dans des conditions de salubrité indignes, des volontaires pour une mise à l'abri temporaire en vue d'une orientation (demande d'asile, retour au pays, passage vers un autre pays, etc.).

S'agissant d'une décision de l'Etat, le fonctionnement du centre sera assuré par les services de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et confié à l'association Coalia.

Lancés par l'État en 2015 dans une logique d'accompagnement de nouveaux arrivants en France dépourvus de logement, les CAO sont des structures d'hébergement temporaire qui permettent aux personnes exilées, avec l'aide de travailleurs sociaux, de se mettre à l'abri, de réfléchir à leurs projets futurs, et si tel est leur choix, d'entamer les démarches de demande d'asile en France. Le département du Finistère compte actuellement deux CAO à Brest (64 places) et Loperhet (38 places).

Les collectivités territoriales et les associations de défense des droits de l'homme accompagnent ces dispositifs mis en place par l'Etat, considérant que le devoir de solidarité, d'accueil dans des conditions dignes et respectueuses, sans discriminations, font parties des valeurs républicaines.

Le Conseil municipal de Quimperlé soutient celui d'Arzano qui agit avec dignité et respect des valeurs universelles des droits de l'homme dans le cadre républicain.

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité.**



**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

*M -*